

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 19 Février 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 20/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Musièges, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 13 Février 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Messieurs Gilles CHATELAIN, Didier CLERC.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON.</p> <p>Absents : Grégoire LAFVERGES, Jean VIOLLET.</p> <p>Monsieur Alain CHAMOSSET est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : TRANSPORTS – Navette vers Sur Lyand – Convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône est autorité organisatrice des transports de second rang et que la Région Auvergne-Rhône-Alpes est autorité organisatrice des transports de premier rang.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône doit établir une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour organiser le service de navette entre les communes de Seyssel et la station de Sur Lyand, à Corbonod.

Monsieur le Président informe que l'EPIC Usse et Rhône tourisme organise un service de transport qui relie la gare de Seyssel-Corbonod au domaine nordique de Sur-Lyand – Grand Colombier à raison d'un aller-retour par jour.

Il indique que ce service fonctionne tous les jours durant les vacances scolaires d'hiver de la zone A, soit du samedi 16 février 2019 au dimanche 3 mars 2019. Il indique que le service est ouvert à tout type de public et que le tarif à la charge de l'utilisateur est de 2 € l'aller-retour.

Monsieur le Président précise que, pour que ce service soit effectif, une convention doit être établie avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes puis une autre avec l'EPIC Usse et Rhône tourisme suite à celle de la Région.

Envoyé en préfecture le 21/02/2019

Reçu en préfecture le 21/02/2019

Affiché le

SLO

ID : 074-200070852-20190219-CC_20_2019-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré:

AUTORISE le Président à signer la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant le service de transport entre la station de Sur Lyand et Seyssel pour l'année 2019.

AUTORISE la convention avec l'EPIC Ussets et Rhône tourisme pour ce même objet et ce une fois la convention établie et singée avec la Région.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.